



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE LUNDI 28 JUILLET 2025 À 15 H

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le lundi 28 juillet 2025 à 15 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absence :

Mme la conseillère Cynthia Lavoie (en vidéoconférence)

Sont également présents :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière
M. Jacques Trudel, directeur des travaux publics

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 15.

INSCRIPTION
DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE

Mme Anne Audet, greffière, déclare sous son serment d'office qu'elle a fait parvenir à tous les membres du conseil un avis de convocation conformément à la loi.

25-07-198

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution
25-07-199

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2025-01 – CONSTRUCTION DES ÉLÉMENTS POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU - 925 015 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation LSQ-2025-01 pour la construction des éléments pour l'installation d'un nouveau réservoir d'eau publié le 17 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 27 mai 2025, un seul soumissionnaire a répondu à notre demande, soit :

Groupe H&L (9431-8979 Québec inc.)
180, chemin de la Baie
Rivière-Beaudette (Québec) J0P 1R0

Prix soumis avant taxes925 015 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en conformité avec les règles et normes du programme PRIMEAU 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de l'appel d'offres LSQ-2025-01 pour la construction des éléments pour l'installation d'un nouveau réservoir d'eau au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe H&L (9431-8979 Québec inc.), pour la somme 925 015 \$ avant taxes ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

25-07-200

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 333 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 275 535 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme la conseillère Violaine Audet dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 333 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 3 275 535 \$ pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ».

25-07-201

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 335 INTITULÉ « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE MISE EN VALEUR DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE CESSION À TITRE GRATUIT DE TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Denis Lemoyne donne avis de motion aux fins de dépôt et d'adoption lors de prochaines séances, le projet de règlement n° 335 intitulé « Règlement ayant pour objet la constitution d'un fonds de mise en valeur dans le cadre de l'entente de cession à titre gratuit de terres du domaine de l'État ».



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Un citoyen présent dans la salle et deux en vidéoconférence. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Aucune question.

25-07-202

RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE

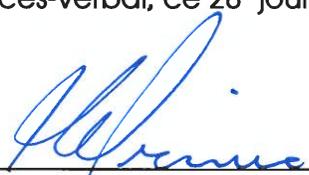
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 15 h 5.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 25-07-198 à 25-07-202 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 28^e jour du mois de juillet 2025.


Guy Lafrenière, maire


Anne Audet, greffière